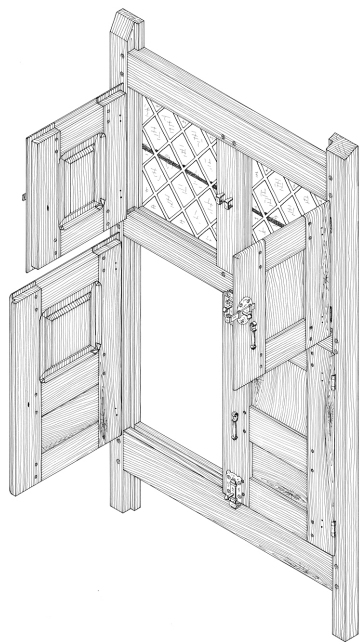




Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI^e et XVII^e siècles

Le thème¹

Dans l'histoire de l'architecture, les éléments du second-œuvre et plus particulièrement les châssis de fenêtres demeurent peu étudiés. Les rares publications qui leur sont consacrées en donnent encore trop souvent une vision générale où leur évolution est retracée selon une courbe linéaire et une unité nationale qui traduit bien mal la réalité d'autrefois. Les beaux exemples ligériens du XVI^e siècle, connus par les relevés du Centre de recherches sur les monuments historiques du ministère de la Culture, ont occulté une réalité plus complexe. Ainsi, grâce à d'exceptionnels témoins retrouvés en Bretagne (fig. 1), nous montrerons le développement d'un type particulier de croisée qui voit le jour à l'aube du XVI^e siècle et s'éteint pour l'essentiel à la fin du XVII^e siècle. Trois caractéristiques permettent de les identifier. La première affecte la division en compartiments de leur bâti dormant. La deuxième porte sur la mise en œuvre de leur vitrerie. Enfin, la troisième vise plus spécifiquement la conception des bâtis employés pour constituer leurs volets et notamment la section de leurs éléments. Ces trois caractéristiques majeures s'accompagnent en outre de procédés de serrurerie et de fixation des croisées moins significatifs, mais tout aussi originaux.

Les croisées à trois compartiments

La croisée traditionnelle, telle qu'elle apparaît dans le courant du XIII^e siècle, est divisée par un ou deux croisillons et par un meneau de pierre qui délimitent quatre à six compartiments. Ce système est immuable tant que dure la scission de la baie par un remplage de pierre. Il faut donc attendre sa suppression dans les grandes baies, conjuguée à l'invention du bâti dormant, pour remettre en cause cette logique structurelle. En effet, dès lors que l'on adopte un bâti dormant, c'est-à-dire un cadre périphérique fixé sur la maçonnerie et sur lequel sont ferrés les vantaux vitrés et les volets, il est possible de s'affranchir des meneaux et croisillons de pierre et de générer une division en compartiments plus complexe. Bien évidemment, ces derniers sont toujours nécessaires pour limiter la surface des vitreries et maintenir des vantaux rigides. On retrouvera donc à l'intérieur du bâti dormant une traverse qui remplace le croisillon et un montant à la place du meneau. Toutefois, l'utilisation du bois, plus souple et travaillant mieux à la flexion, permet de supprimer tout ou partie du meneau. Ainsi, en Bretagne, le meneau inférieur a-t-il été rapidement éliminé. Au total, à l'issue du processus, la croisée comporte donc trois compartiments : un grand, sous la traverse en bois formant croisillon, et deux au-dessus. On comprendra aisément les avantages que procure cette conception en ouvrant les vantaux du bas qui dégagent alors totalement l'ouverture alors que la croisée traditionnelle à quatre compartiments encombre la vue par son meneau inférieur. L'absence de meneau en partie basse pose bien évidemment le problème de la fermeture des volets pour lesquels l'emploi des traditionnelles targettes ou loquets n'est plus possible².



Fig. 1. Localisation des châssis de fenêtres cités dans l'article
(en italique, ceux à volets de bois de fort équarrissage)

- 1 Cette fiche est la copie d'un article que nous avons réalisé pour le *Bulletin monumental* n°170-1 (année 2012) de la Société française d'archéologie. Son texte a toutefois été actualisé pour intégrer trois nouvelles croisées étudiées depuis à Grand-Champ (manoir de Kerméno), Sens-de-Bretagne (manoir de la Vallerie) et Josselin (maison Morice).
- 2 Les volets, puisqu'à une exception près les croisées étudiées ici ne comportent pas de vantaux vitrés, ferment par des verrous verticaux dont les gâches sont fichées dans le croisillon et la traverse d'appui du dormant. Pour que le pêne de ces verrous ne retombe pas sous l'effet de son propre poids, un petit ressort à lame est fixé entre sa sous-face et la platine. Si dans les régions voisines l'apparition du verrou à ressort est tardive et suit l'évolution générale des croisées, c'est-à-dire dans les dernières décennies du XVII^e siècle lorsque les fenêtres se débarrassent à leur tour du meneau inférieur, en Bretagne,

Le premier exemple de cette conception originale est conservé au château de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (fig. 2a et 2b). Datable des années 1520, il constitue l'unique vestige de la première moitié du XVI^e siècle attestant cette disposition. Elle n'est pourtant pas immédiatement perceptible depuis l'extérieur puisque sa décoration de contreforts à pinacle qui s'amortissent sur trois niveaux de moulures simule toujours quatre compartiments. Le contrefort sectionné du milieu (meneau mobile) a toutefois contraint le menuisier à quelques adaptations. A l'intérieur, pour respecter sensiblement l'axe de symétrie vertical, les traverses du vantail gauche (depuis l'extérieur) ont été assemblées directement dans le meneau amovible. Ainsi, les volets de gauche, plus larges, déséquilibrent-ils la composition en vue extérieure où il semble manquer un montant à gauche du contrefort central.



Fig. 2a. Château de Bois-Orcan à Noyal-sur-Vilaine
(élévation extérieure)

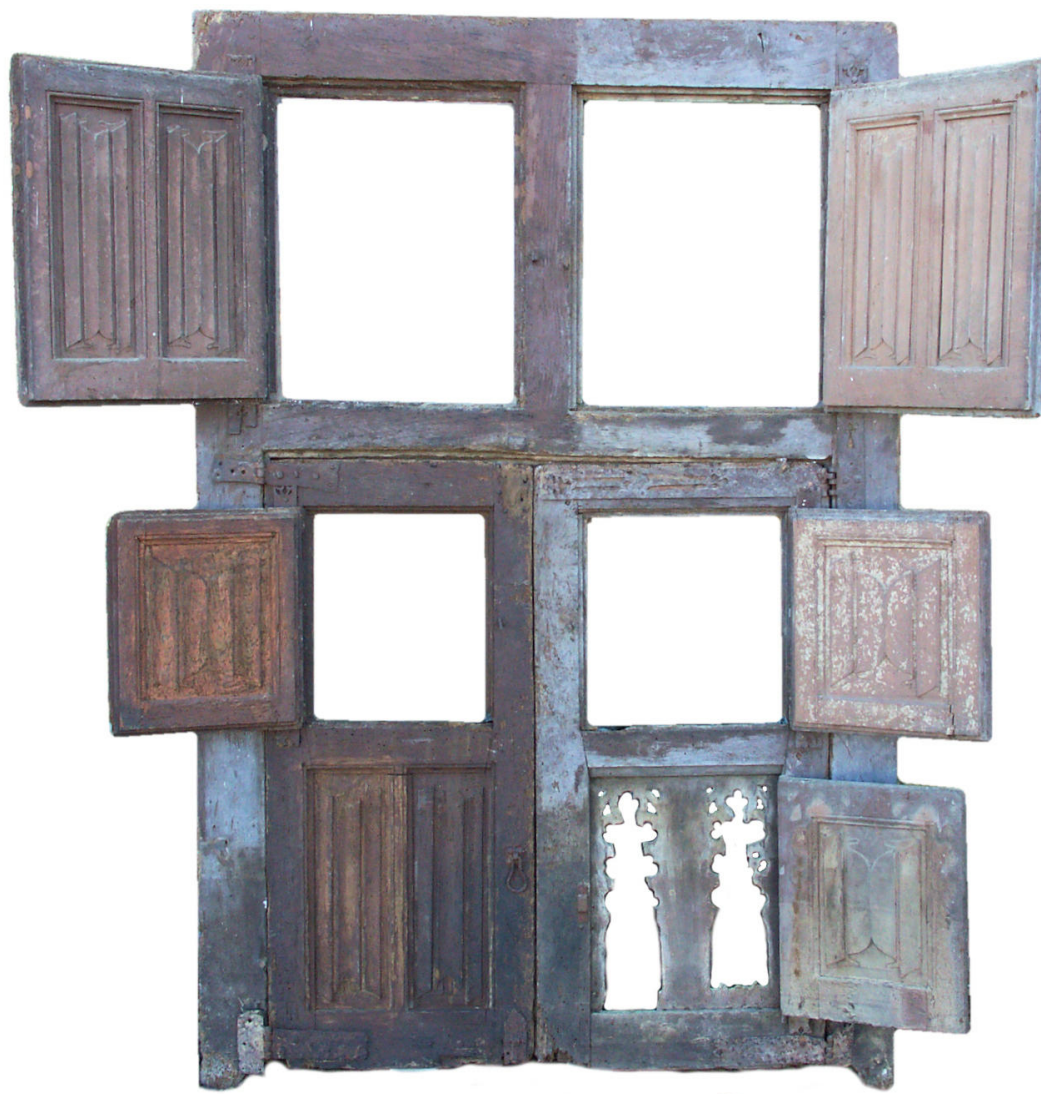


Fig. 2b. Château de Bois-Orcan à Noyal-sur-Vilaine
(élévation intérieure)

Le second exemple provient du manoir de la Cour à Gourhel (fig. 3a et 3b). Daté de 1570 selon le millésime inscrit sur le fronton de sa porte d'entrée, il s'insère dans une fenêtre de grandes dimensions (2,65 x 1,27 m) dénuée de tout remplage. Les croisées en bois de ce type sont rarement conservées dans des baies aussi vastes, sans doute du fait de l'absence d'un remplage protecteur qui sert également à l'ancrage du bâti dormant. Malgré ses mutilations, sa structure se reconstitue facilement. Curieusement, ses volets du bas ne sont pas ferrés sur le bâti dormant, mais sur des vantaux intercalés entre les deux. Ces vantaux sont constitués d'un simple cadre séparé par une traverse intermédiaire qui réduit la hauteur des volets. Leur parement extérieur ne comportant pas de feuillures, ils n'étaient pas destinés à recevoir une vitrerie mise en plomb. Il faut donc s'interroger sur leur fonction primitive. Soit ils se présentaient sous leur forme actuelle et permettaient de jouer plus finement sur l'ouverture des quatre volets pour moduler l'éclairage et la ventilation, soit ils recevaient un matériau translucide autre que le verre. Bien que nous n'en ayons plus de vestiges, on sait par les textes et l'iconographie du XVI^e siècle que les papiers huilés étaient très employés, après les parchemins et les toiles enduites, plus usités au Moyen Âge. D'après Raymond Quenedey, les papiers étaient posés en feuillures et maintenus par des baguettes³. Leur mode de pose était donc identique à celui des vitreries mises en plomb. Les toiles, semble-t-il, pouvaient être clouées directement sur les bâtis et maintenues par un cordon périphérique⁴. A Gourhel, trois vestiges très mutilés de croisées sont conservés. Le premier possède quelques éléments de ses vantaux, mais ses parements sont très altérés et recouverts de pointes en tous sens qui ne permettent pas d'identifier un clouage cohérent. Le deuxième a perdu ses vantaux. Le troisième les conserve, mais ne présente pas de trace de clou, ce qui ne prouve aucunement qu'ils n'avaient pas vocation à recevoir des toiles ou un autre matériau. Nous avons observé plusieurs croisées conçues pour accueillir des vitreries qui n'ont jamais été posées. La conception primitive des grands vantaux de Gourhel demeure donc quelque peu énigmatique. En matière d'étanchéité, la jonction entre les battants du milieu est assurée par une double feuillure que l'on retrouve également en périphérie de tous les volets. Il y a là une recherche évidente par rapport au système traditionnel de la simple feuillure. Pour autant, ici, la médiocrité de la réalisation condamne de fait l'ambition affichée.

les premiers témoins reconnus de cette disposition datent de la seconde moitié du XVI^e siècle.

- 3 L'auteur signale un châssis du XVI^e siècle provenant de Rouen et conçu pour recevoir du papier ou de la toile : « cette fenêtre se divise en compartiments portant des feuillures dans lesquelles on pose les feuilles de papier, fixées ensuite au moyen de tasseaux. Si le papier se déchire, on le remplace sans difficulté ». R. Quenedey, *L'habitation rouennaise, étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, réimpression de l'édition de 1926, 1998, p. 229. Ces papiers pouvant être posés provisoirement en attendant la vitrerie, leur mise en place en feuillures semble logique et leur maintien par des tasseaux également, au regard de la fragilité du matériau. Ils étaient également renforcés par des fils posés en diagonale : « Par un compte du roi René, daté de 1479, nous savons que, pour consolider le papier ou la toile, (...) on cordait les châssis de « cordes de harpe » et de « fil d'archaz » (laiton), de façon à soutenir cette matière flexible ». H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1890, article « châssis ».
- 4 Les toiles enduites ainsi que les parchemins, plus solides que les papiers, pouvaient probablement être appliqués sur les bâtis et fixés en périphérie par un simple cordon. Un exemple sur une peinture ferraraise du XVe siècle représentant une Vierge à l'Enfant est illustré par H. Poulain, *Les menuiseries de fenêtres du Moyen Âge à la révolution industrielle*, 2010, p. 31. Henry Havard cite également un compte de la vicomté de Rouen, daté de 1436, qui pourrait attester cette technique. Il est en effet réglé 4 livres 10 sols au « verrier et peintre » Jehan de Senlis pour « sa paine, salaire et despens, et avoir trouvé toile, clou, ruben et aultres choses qui ont esté mises et employées pour faire huit chasses de toile tarpentinée et losengée en façon de verrines... ». H. Havard, *ibid.*, article « térébenthine ».

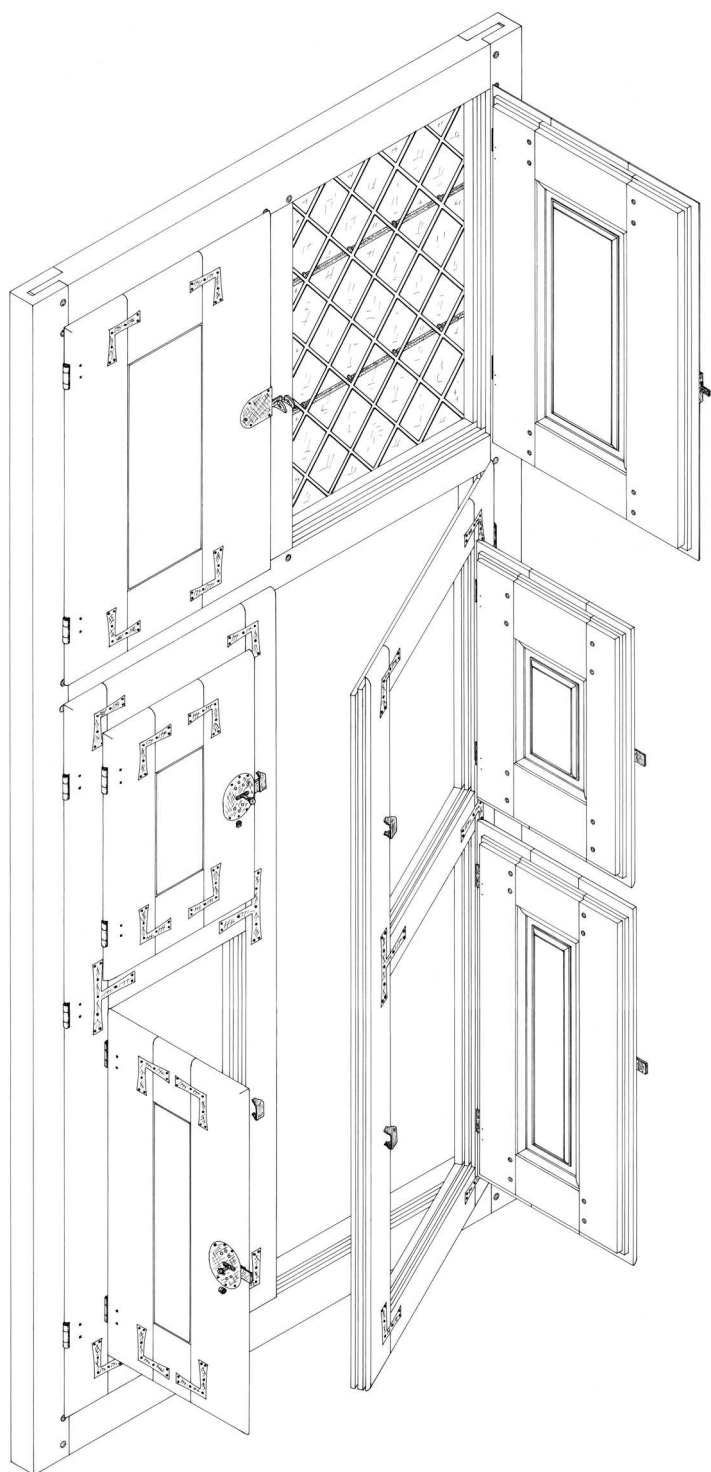


Fig. 3a. Manoir de la Cour à Gourhel
(élévation intérieure)



Fig. 3b. Manoir de la Cour à Gourhel
(élévation intérieure)

Le troisième exemple provient du manoir de Kerduel à Lignol (fig. 4a). Il est situé dans un logis du XVe siècle remanié probablement dans le dernier quart du XVIe siècle. Sa fabrication est rudimentaire et manque de maîtrise, notamment dans la réalisation des assemblages du croisillon. Nous détaillerons les problèmes posés par ceux-ci dans le chapitre consacré aux vitreries dormantes. Pour le moment, il est intéressant de noter que les deux bâtis dormants conservés s'adossent à des croisées de pierre plus anciennes. Il a donc été nécessaire de déposer dans ces dernières le meneau du bas pour leur donner la forme « moderne » à trois compartiments (fig. 4b).



L'exemple suivant, datable du début du XVIIe siècle et provenant du manoir partiellement détruit de la Ville-ès-Marquer Bléruais (fig. 5a et 5b), est plus surprenant. Malgré une réalisation très fruste, son parement intérieur étant simplement égalisé et sa serrurerie grossièrement posée, il affiche une ostentation peu commune et affirme nettement sa division en trois compartiments soulignée par un croisillon à modillons et un meneau sculpté.

Fig. 4b. Manoir de Kerduel à Lignol (fenêtre)

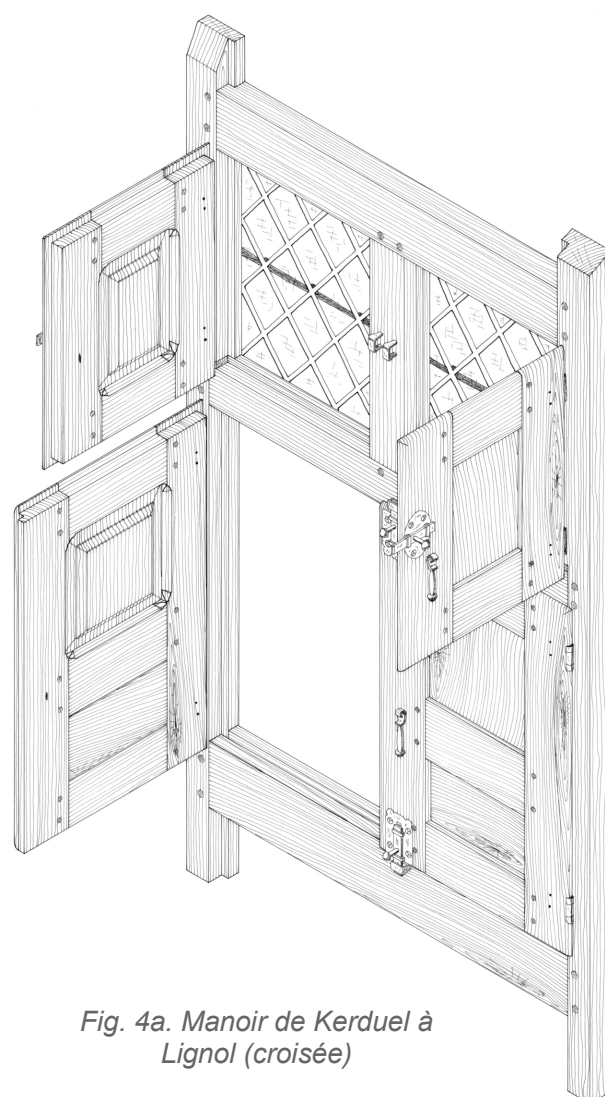


Fig. 4a. Manoir de Kerduel à Lignol (croisée)

Fig. 5a. Manoir de la Ville-ès-Marquer à
Bléruais
(élévation extérieure)

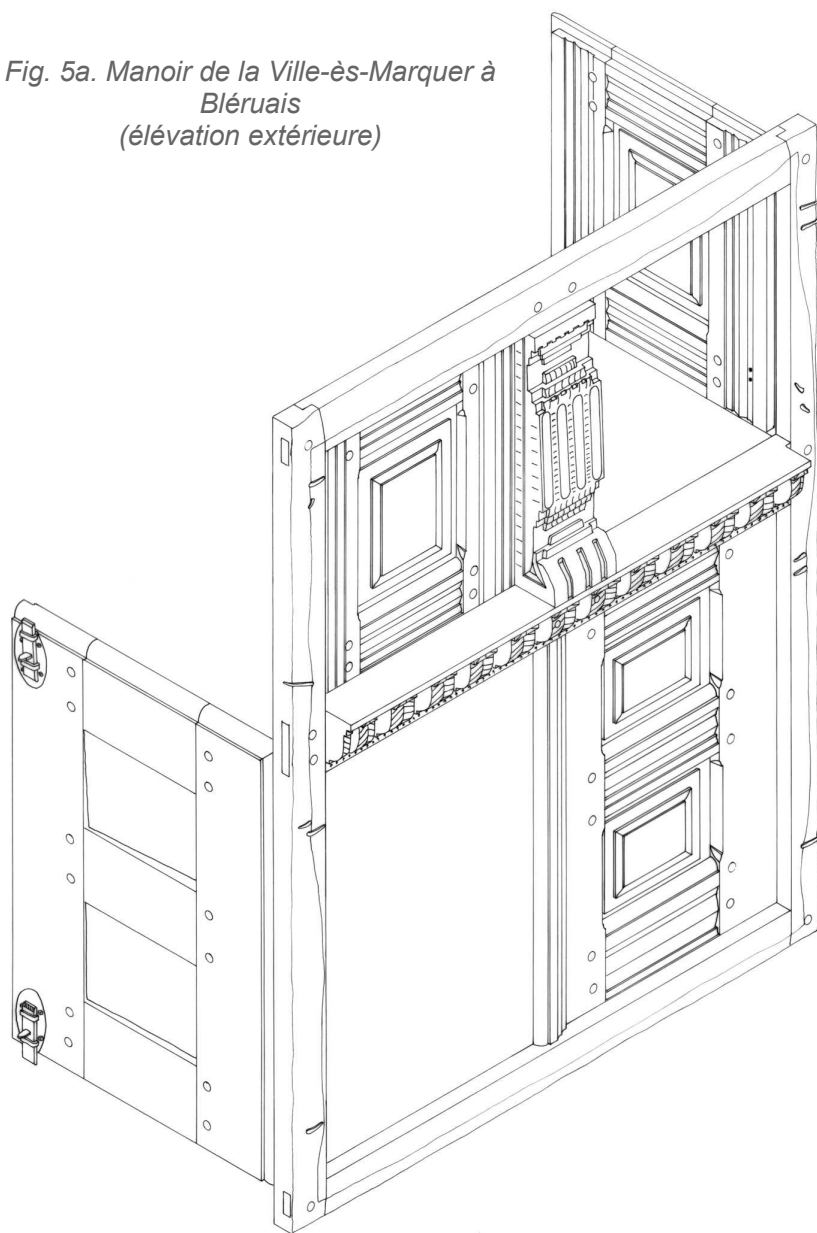


Fig. 5b. Manoir de la Ville-ès-Marquer à Bléruais
(élévation intérieure)

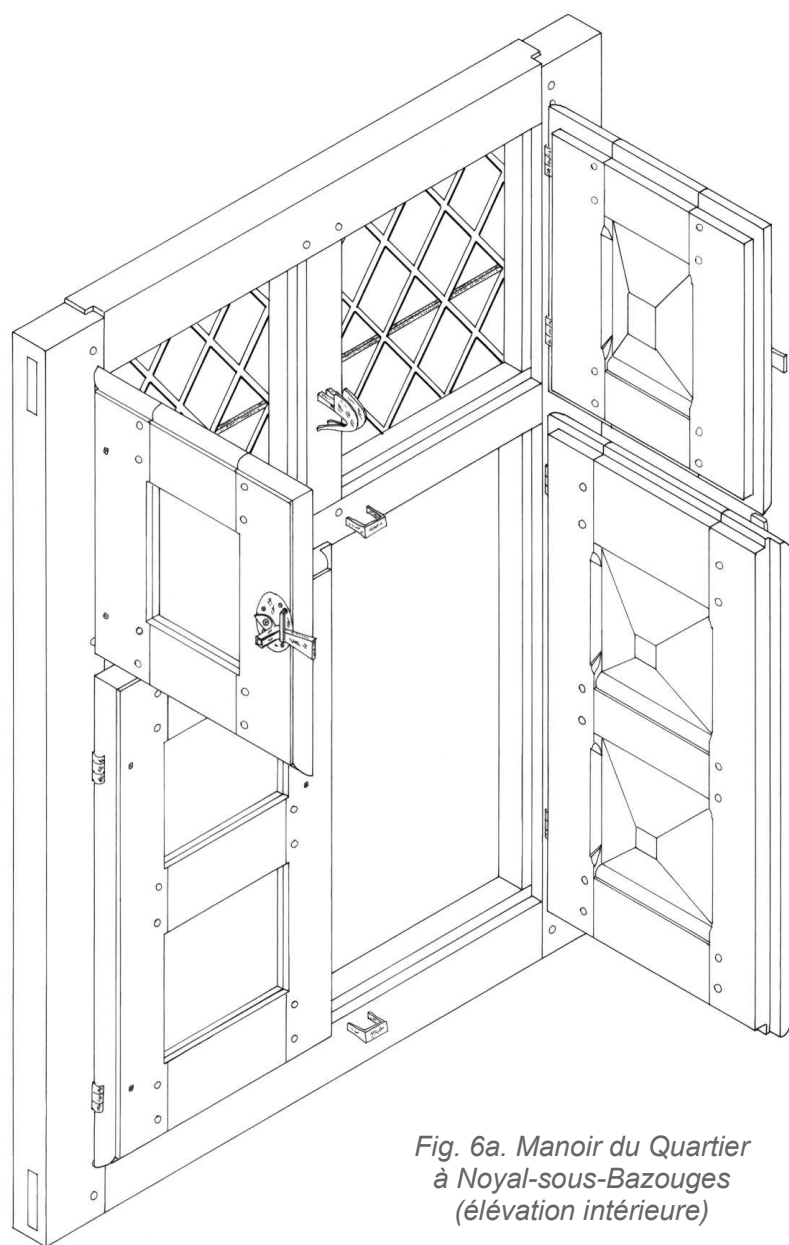


Fig. 6a. Manoir du Quartier
à Noyal-sous-Bazouges
(élévation intérieure)

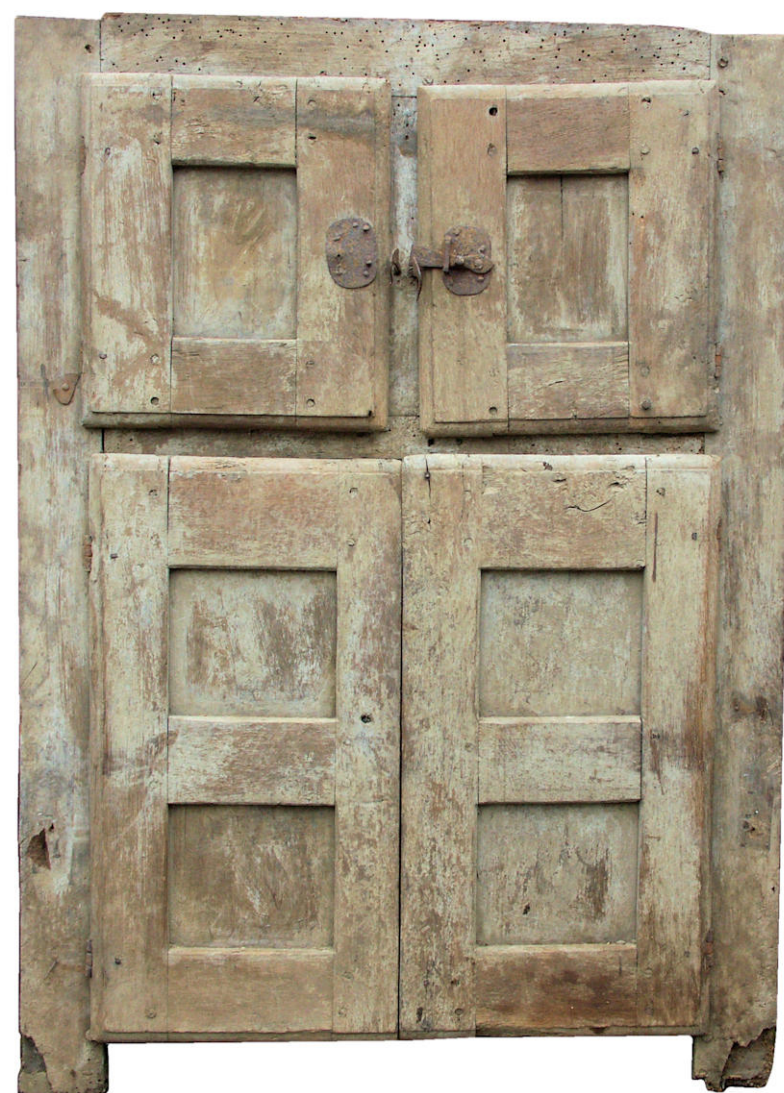


Fig. 6b. Manoir du Quartier à Noyal-sous-Bazouges
(élévation intérieure)

La petite croisée du manoir du Quartier à Noyal-sous-Bazouges (fig. 6a et 6b), de fabrication beaucoup plus simple, peut être datée de la première moitié du XVII^e siècle. Malgré ses dimensions extrêmement modestes (1,16 x 0,82 m), elle demeure divisée en trois compartiments laissant bien peu de place à la vitrerie.

De la même époque, la croisée du logis du Bas-Canlou à Iffendic (fig. 7), très mutilée puisqu'elle a perdu ses volets du bas, est toute aussi réduite (environ 1,08 x 0,72 m). Le menuisier l'a néanmoins scindée en trois compartiments. Il est intéressant de remarquer que cette division, tout à fait justifiée dans des croisées vitrées où les surfaces de vitreries mises en plomb doivent être limitées pour éviter leur affaissement et maintenir des bâtis rigides lorsque ceux-ci sont employés, est appliquée ici alors que cette croisée est dépourvue de vitrerie⁵. Techniquement, la fenêtre aurait pu être fermée par deux volets qui auraient offert bien des avantages. Le procédé perdure donc en l'absence de vitrerie et de justification technique, semble-t-il, pour devenir un usage en toute circonstance.

Fabriquée à la même période, la croisée du manoir de Kerméno à Grand-Champ était vitrée en partie haute (fig. 8). Sa conception reste élémentaire et réemploie en partie des éléments anciens (montant gauche du bâti dormant).

Toujours de la première moitié du XVII^e siècle, la croisée du manoir de la Croix-Courte à Miniac-sous-Bécherel (fig. 9), dénuée de vitrerie, reprend les mêmes dispositions. On notera, en revanche, que son meneau et son croisillon sont moulurés.

Celle du manoir de la Vallerie à Sens-de-Bretagne (fig. 10a et 10b), datée de 1649, est également dépourvue de vitrerie. Sa conception générale est identique à la précédente, mais sa facture est plus élaborée. Elle présente en outre la particularité d'avoir une moulure saillante en périphérie de son bâti dormant qui pouvait améliorer son étanchéité.

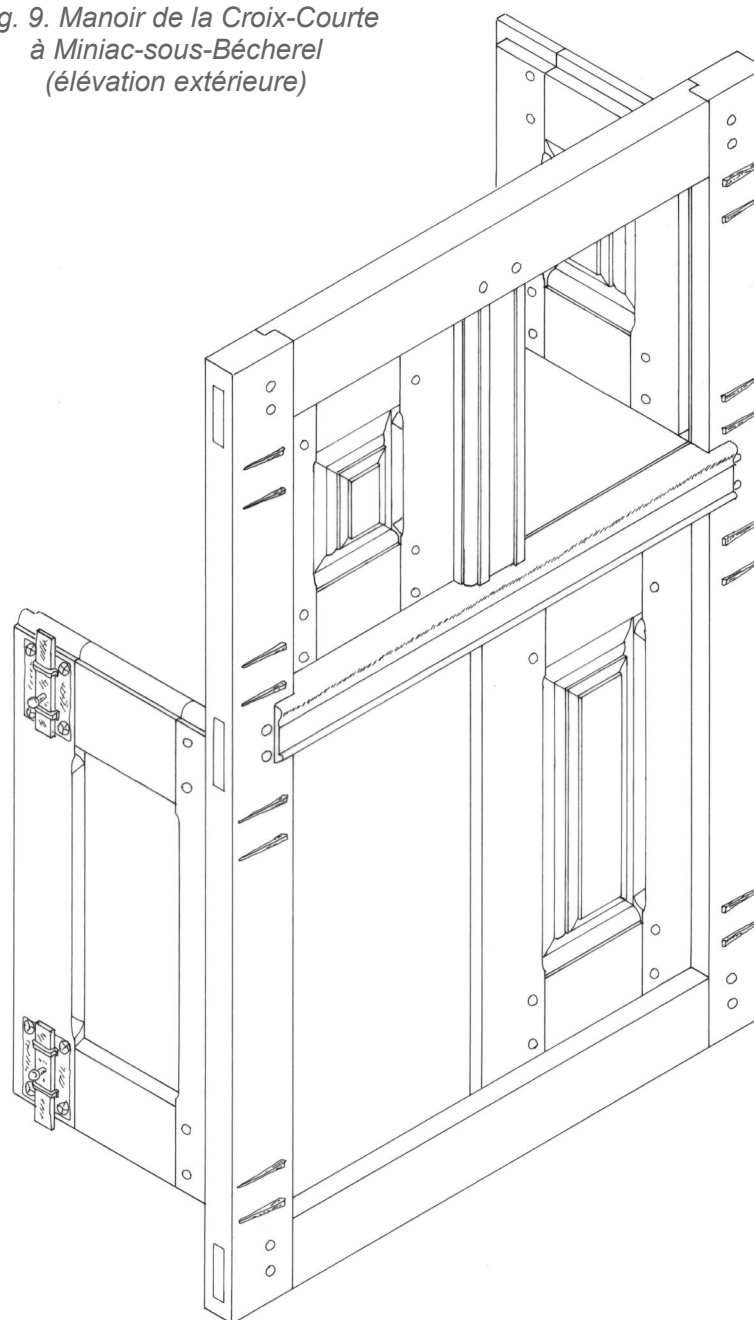


Fig. 7. Logis du Bas-Canlou à Iffendic
(élévation intérieure)



Fig. 8. Manoir de Kerméno à Grand-Champ
(élévation intérieure)

Fig. 9. Manoir de la Croix-Courte
à Miniac-sous-Bécherel
(élévation extérieure)



⁵ Sauf à penser que les deux compartiments du haut recevaient un matériau translucide dont le mode de pose n'a pas laissé de traces ; hypothèse peu probable mais qui ne peut être rejetée d'emblée.



Fig. 10a. Manoir de la Vallerie à Sens-de-Bretagne
(élévation extérieure)

Fig. 10b. Manoir de la Vallerie
à Sens-de-Bretagne
(élévation extérieure)

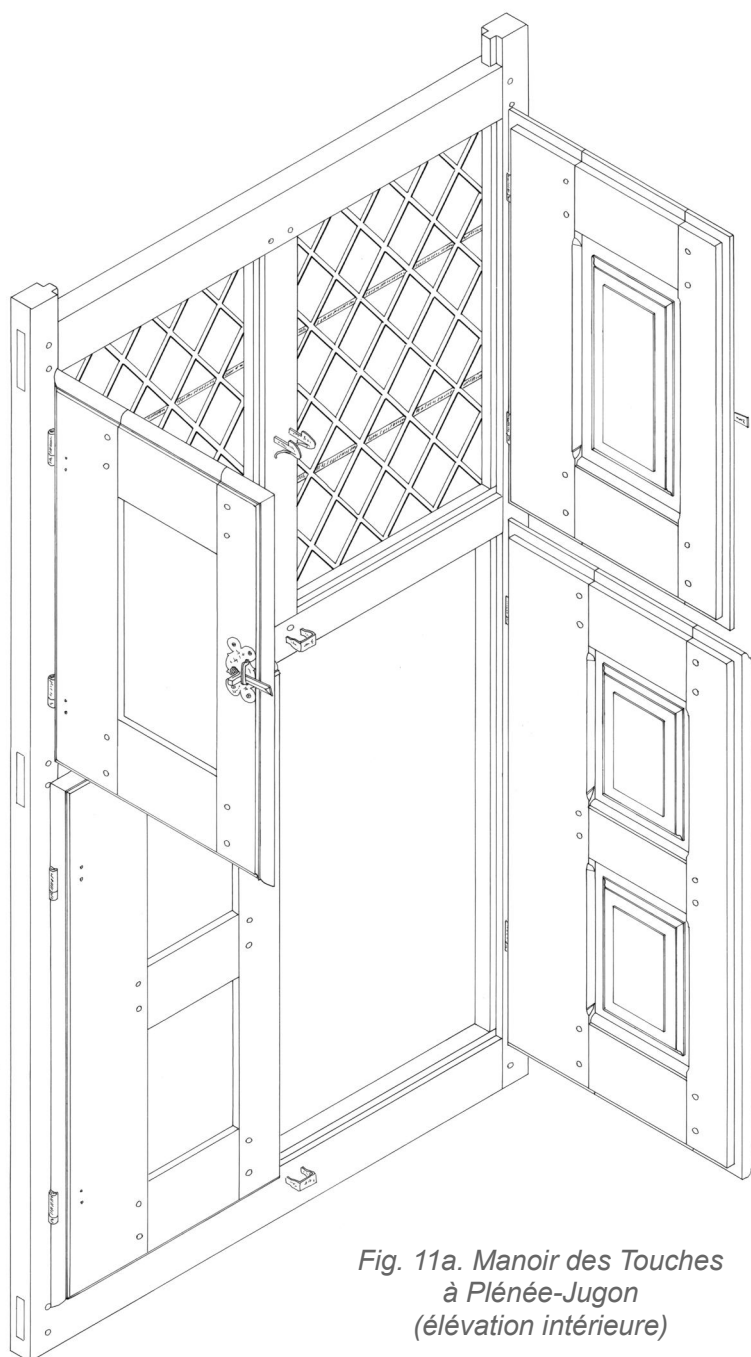
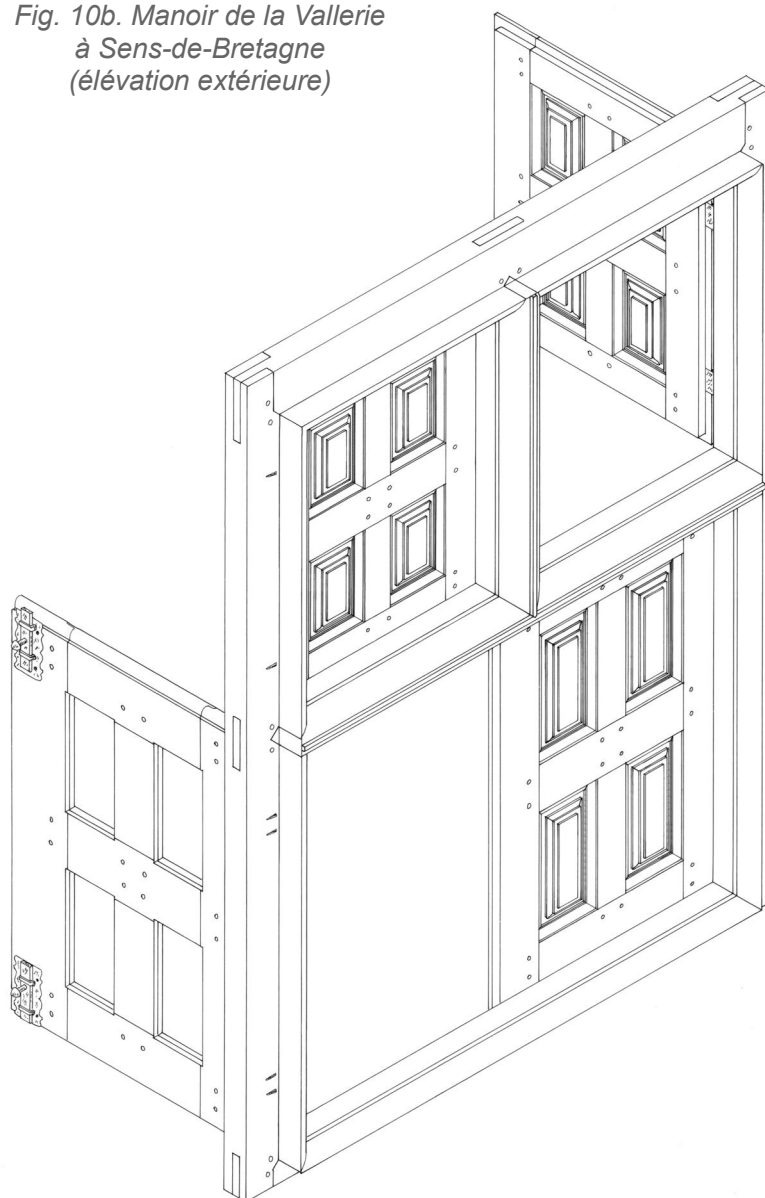


Fig. 11a. Manoir des Touches
à Plénée-Jugon
(élévation intérieure)



Fig. 11b. Manoir des Touches à Plénée-Jugon
(élévation intérieure)

Fig. 12. Manoir de la Ville Emerot (élévation intérieure)

La croisée du manoir des Touches à Plénée-Jugon (fig. 11a et 11b) était vitrée en partie haute et a, elle aussi, un remplage de bois mouluré. Selon un usage que l'on observe à partir du milieu du XVIIe siècle, son croisillon s'est abaissé sensiblement au niveau de son axe horizontal. D'autres croisées de ce type et datables également du troisième quart du XVIIe siècle sont encore conservées partiellement au couvent des Dominicaines à Dinan et au prieuré Saint-Magloire à Léhon.

La croisée du manoir de la Ville-Emerot (fig. 12) a été très remaniée. Ses volets ont été retailés pour les adapter à un nouveau bâti dormant moins large. Sa restitution graphique permet toutefois de montrer qu'elle comportait trois compartiments fermés par de simples volets. Sa serrurerie et la forme de ses moulures laissent à penser qu'elle a été fabriquée durant la deuxième moitié du XVIIe siècle. Cette forme simple s'observe donc pendant tout ce siècle.

La croisée de l'ancien évêché de Tréguier (fig. 13), du début du XVIIIe siècle, constitue un modèle à part. Bien qu'elle soit elle aussi à trois compartiments, elle rejoint l'évolution générale des menuiseries qui s'amorce quelques années plus tôt et s'observe plus aisément en milieu urbain. En effet, depuis l'extérieur, cette croisée simule quatre compartiments. En fait, le meneau du bas n'est pas assemblé dans le bâti dormant, mais fixé sur le vantail gauche. Il s'ouvre donc avec ce dernier et dégage la partie basse de la croisée. Alors que jusqu'ici les vantaux du bas battaient l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'une simple feuillure, voire d'une double feuillure dans le meilleur des cas, à Tréguier, les deux battants du milieu ferment par une noix et une contre noix qui permettent une bien meilleure étanchéité et surtout maintiennent les deux vantaux dans le même plan pour éviter leur gauchissement. Ce système annonce bien évidemment les battants à mouton et gueule de loup qui se développeront quelques décennies plus tard.



La petite croisée d'une maison de Bécherel (fig. 14), datable du premier quart du XVIIIe siècle, s'inscrit dans la même lignée que la précédente. Le profil de son meneau inférieur, toujours fixé sur le vantail vitré, s'est considérablement réduit. Il devient un simple couvre-joint et ne cherche plus à simuler une division en compartiments aussi affirmée. Il s'agit bien évidemment des dernières évolutions de la croisée traditionnelle qui conduiront rapidement les menuisiers à ne conserver qu'une simple traverse d'imposte sur les châssis les plus élevés.



Fig. 13. Ancien évêché de Tréguier (élévation intérieure)



Fig. 14. Maison de Bécherel (élévation extérieure)

Les vitreries dormantes

On ne peut pas examiner les premiers exemples de vitreries fixes sur les bâtis dormants sans évoquer brièvement leur ascendance. En effet, en la matière, il n'y a pas création *ex nihilo* mais évolution des croisées de pierre. Ces croisées au sens strict du terme, donc divisées en nombre pair de compartiment par un meneau et un croisillon en pierre, sont pourvues dès l'origine d'une vitrerie scellée. Cette vitrerie est toutefois limitée aux compartiments du haut⁶, ceux du bas étant libres et obturés par des volets. La vitrerie est maintenue par l'intermédiaire de vergettes entaillées dans les tableaux de la fenêtre et par des solins (fig. 15). Les entailles de vergettes et les rainures pour maintenir les panneaux de vitres se détectent aisément et permettent de montrer que la Bretagne a utilisé ce procédé jusqu'à l'abolition des remplages de pierre durant la première moitié du XVII^e siècle⁷.

Les premières croisées à bâti dormant le reprennent donc en l'adaptant. Alors que les régions voisines adoptent généralement des vantaux pour rendre les vitreries mobiles, la Bretagne choisit de les fixer à l'extérieur des bâtis dormants sur les seuls compartiments du haut. Les panneaux de vitres sont bien évidemment maintenus par des vergettes et s'encastrent dans une feuillure (fig. 16).

La croisée du château de Bois Orcan (fig. 2a) illustre parfaitement cette mise en œuvre, très exceptionnellement pourtant puisqu'il s'agit de l'unique cas conservé de cette disposition pour la première moitié du XVI^e siècle. En matière de vitrerie, il faut également signaler qu'il s'agit du seul exemple retrouvé adoptant des panneaux de vitres sur ses vantaux du bas, à l'instar des croisées des régions voisines.

Nous retrouvons le même procédé en 1570 dans le manoir de la Cour à Gourhel (fig. 3). Rappelons toutefois que si la présence ancienne de panneaux de vitres dans les compartiments du haut peut être montrée sans ambiguïté, l'utilisation d'un matériau translucide plus léger sur les vantaux du bas reste une hypothèse plausible.

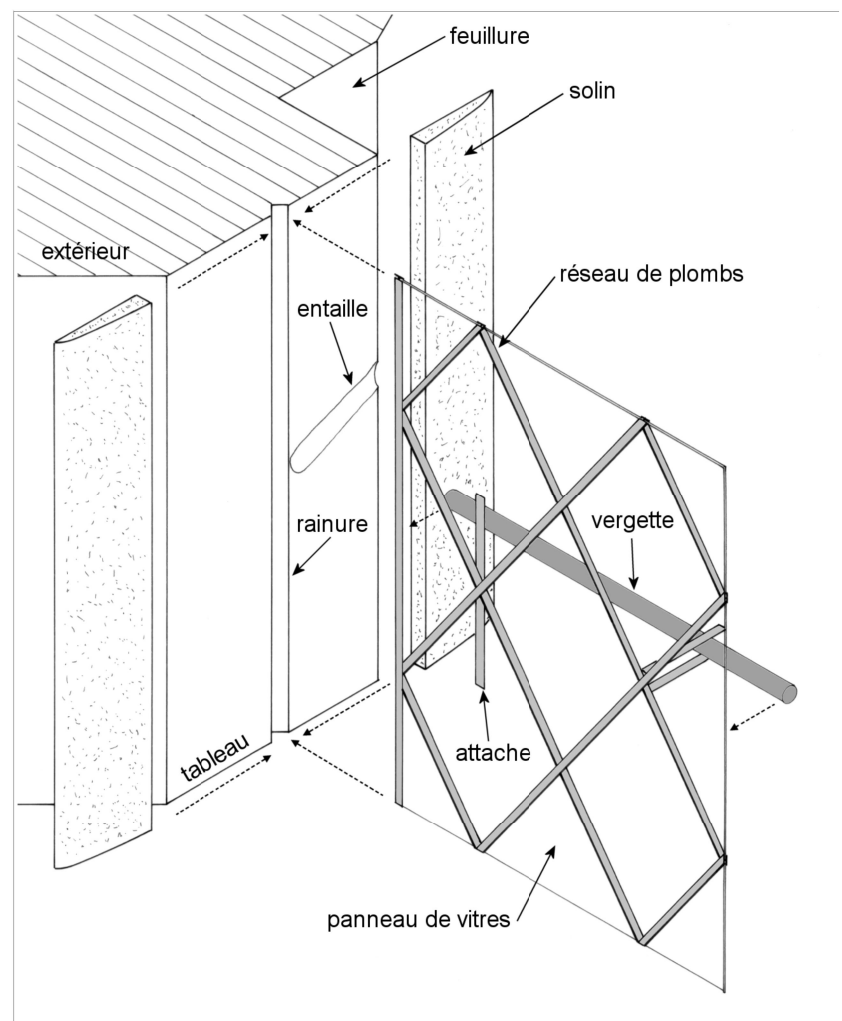


Fig. 15. Vitrerie scellée (principe de mise en œuvre)

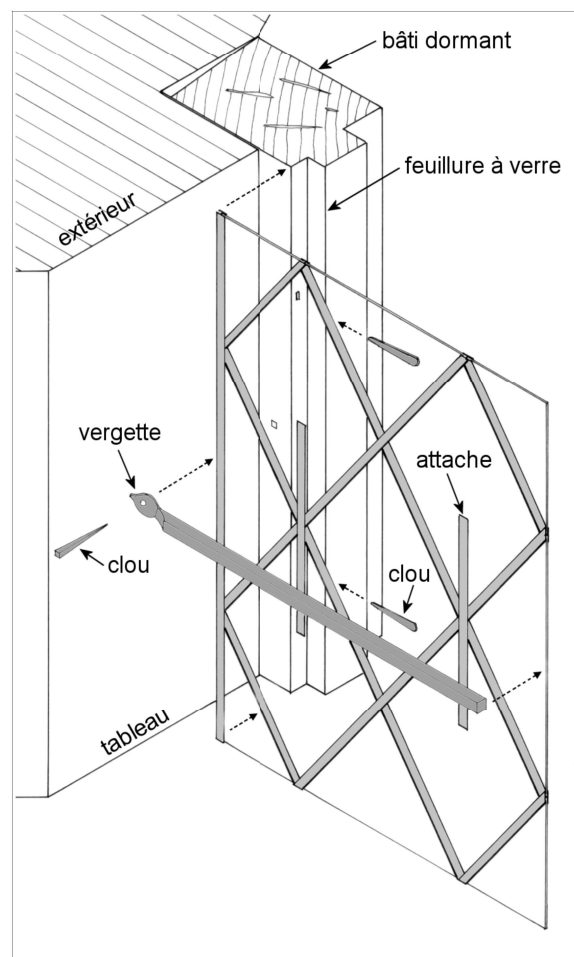


Fig. 16. Vitrerie sur bâti dormant (principe de mise en œuvre)

Les croisées de Lignol (fig. 4a), de la deuxième moitié du XVI^e siècle, méritent quelques explications. En effet, à l'origine, les deux baies plus anciennes comportaient des vitreries scellées dans leurs compartiments du haut (fig. 4b). Les nouveaux châssis ont été conçus pour accueillir ces vitreries sur leur bâti dormant. Il a donc été nécessaire de créer une large feuillure à vitre sur les deux compartiments du haut de ces croisées en bois. La saillie de cette feuillure sur le nu des tableaux a conduit le menuisier à l'éliminer sous le niveau du croisillon, là où elle est gênante, et donc à changer de profil sur la longueur des battants du bâti dormant. L'analyse des deux vestiges de bâti dormant conservés montre clairement au travers des deux procédés employés que le menuisier a eu à faire face à un problème qu'il ne maîtrisait pas totalement pour assembler le croisillon au droit du changement de profil des battants⁸.

La petite croisée du manoir du Quartier à Noyal-sous-Bazouges (fig. 6) était également conçue pour recevoir une vitrerie dormante. Toutefois, celle-ci paraît n'avoir jamais été mise en œuvre, aucune trace de vergette ou de clou n'étant décelable. Ce n'est probablement pas son coût, vu ses dimensions extrêmement limitées, qui a freiné sa pose, mais plus probablement sa fonction secondaire ou des habitudes de vie plus rudes.

Une maison à pan de bois de 1609, sise 3 rue Glatinière à Josselin, atteste d'une vitrerie dormante sur une demi-croisée (fig. 18). Datable de la première moitié du XVII^e siècle, la croisée du manoir de Kerméno à Grand-Champ (fig. 8) et une autre, très mutilée, du manoir de la Rivaudière à Chevaigné (étude n°35003) montrent, elles aussi, l'emploi de la même technique.

La croisée du troisième quart du XVII^e siècle du manoir des Touches à Plénée-Jugon (fig. 11) emploie également une vitrerie dormante posée sur son croisillon à profil torique.

Dès la deuxième moitié du XVII^e siècle, les croisées évoluent pour adopter progressivement les carreaux de verre montés dans un réseau de petits-bois. La croisée de lucarne de l'hôtel de Limur à Vannes en montre un bon exemple des années 1680 (étude n°56001). Ce témoin et ceux de Tréguier et Bécherel rejoignent l'évolution générale des croisées dont les modèles s'unifient à partir du début du XVIII^e siècle.

6 Il n'y a pas de règle sans exception. Deux demi-croisées du manoir de Mézarnou à Plouneventer (Finistère) présentent ainsi des traces de vitreries scellées sur l'ensemble de leurs compartiments.

7 Les stigmates (entailles de vergettes et rainures) de vitreries scellées s'observent dans les compartiments du haut des croisées des châteaux les plus importants de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle : Kerjean à Saint-Vougay, Kergournadec'h à Cléder et Kergroadez à Brélès. Comme nous le verrons plus loin, la Bretagne a privilégié l'emploi de simples volets de bois en partie basse des croisées au lieu de vantaux vitrés. On peut penser que cette conception quelque peu archaïque a perduré même sur les exemples les plus prestigieux, comme les trois édifices précités. Une gravure de I. Picard, datée de 1632, qui reproduit le château de Kergournadec'h, le montre en effet avec cette disposition inconfortable, selon les critères d'aujourd'hui : cf. *Châteaux du Haut-Léon* (coll. "Images du patrimoine"), Paris, 1987. Jacques Androuet du Cerceau dans *Les plus excellents bastiments de France* la documente également de façon plus inattendue au château de Boulogne, dit de Madrid.

8 Pour plus de détails, voir le plan n°6 de l'étude n°56002.

La conception des volets

Hormis l'exemple du château de Bois Orcan, ces croisées bretonnes ne possèdent pas de vantaux vitrés. Leur structure est simplement composée d'un bâti dormant sur lequel sont ferrés quatre volets, plus ou moins exposés aux intempéries en fonction de la présence ou non d'une vitrerie. Ils doivent donc être particulièrement résistants pour ne pas s'affaisser ou se disloquer après quelques décennies d'exposition et d'utilisation. La plupart du temps, leurs assemblages sont carrés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas entaillés par les ravancements des moulures pour les raccorder à l'onglet. L'examen de la composition d'un volet type d'une croisée du début du XVII^e siècle fabriquée dans les provinces voisines (fig. 17b), tels que le Maine et l'Anjou, montre un bâti de faible section séparé par un montant intermédiaire qui délimite deux étroits panneaux. Par comparaison, la même observation en Bretagne (fig. 17a) fait apparaître un bâti plus simple composé de deux montants et de deux traverses dans lequel s'insère un unique panneau. Les proportions sont très différentes et, parfois, chaque élément peut avoir sa propre section (cf. manoir de la Cour à Gourhel) pour utiliser les bois à leur équarrissage maximum et limiter les pertes inutiles de matériau. Les montants du côté des fiches, plus sollicités, sont généralement les éléments les plus larges. Les autres traduisent la même volonté de bâtir solidement. Au total, les panneaux deviennent presque anecdotiques, parfois moins larges que les montants sur les volets du bas où leur développement est encore plus important pour compenser l'absence de meneau sur le bâti dormant. On verra que la consolidation des bâtis par des équerrres, technique largement utilisée dans les provinces voisines jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle, est plus rare en Bretagne et correspond davantage à un effet décoratif qu'à un inutile maintien des assemblages.

Sa proximité avec le Maine et l'Anjou, sa précocité et la qualité peu commune de sa fabrication font de la croisée du château de Bois Orcan (fig. 2) un modèle un peu à part dans le corpus présenté. En effet, la structure de ses volets comme les sections employées sont proches des croisées plus connues du Val-de-Loire.

Avec l'exemple de Gourhel, daté de 1570 (fig. 3), les caractéristiques bretonnes sont plus manifestes. On notera en premier que les quatre volets du bas ont des dimensions différentes, c'est-à-dire que les traverses intermédiaires des grands vantaux ne sont pas situées au même niveau. Ensuite, quasiment chaque élément a ses propres dimensions⁹. Enfin, l'importance de ces bâtis réduit à leur plus simple expression les panneaux. Il est amusant de voir les frêles équerrres aux angles des bâtis, héritées de l'époque médiévale, qui sont censées consolider les assemblages. Leur rôle est devenu purement décoratif et elles seront abandonnées sur les croisées qui suivent.

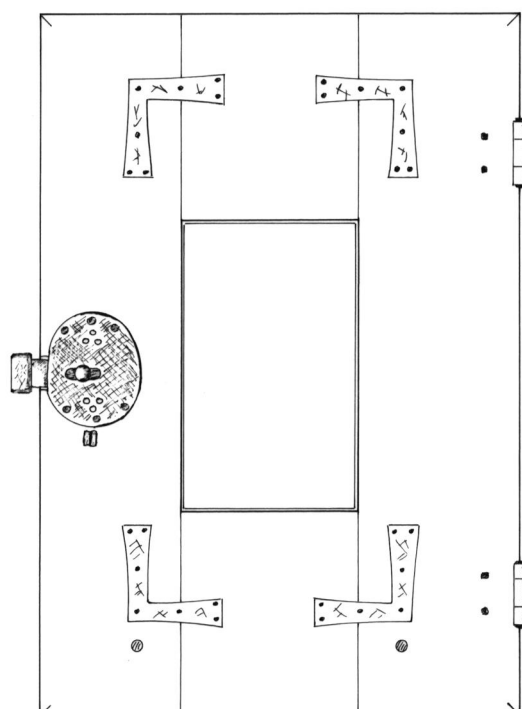


Fig. 17a. Volet du manoir de la Cour à Gourhel (1570)

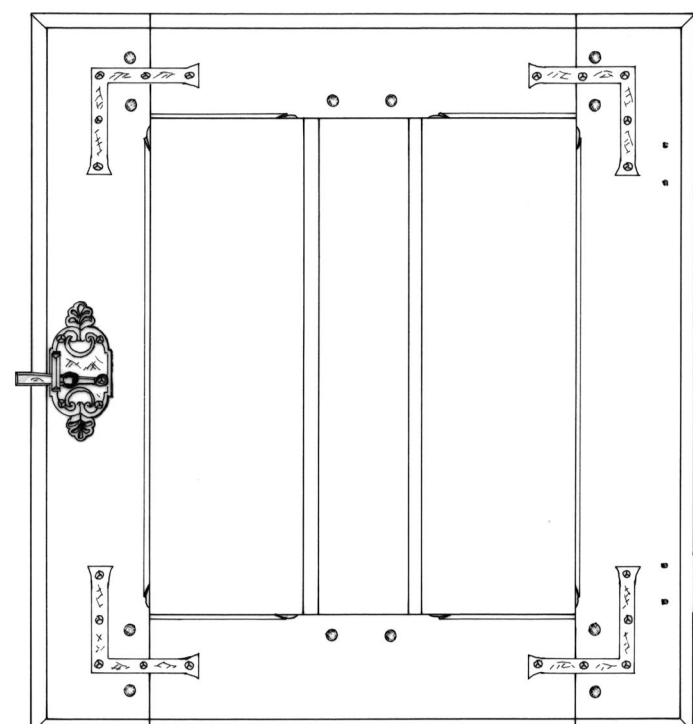


Fig. 17b. Volet de la région d'Angers (début du XVII^e siècle)

Moins ambitieuse, la croisée de Lignol (fig. 4) affiche des caractéristiques qui fixent le modèle breton. On y retrouve les mêmes volets robustes avec toutefois des sections plus régulières. Curieusement, les volets du bas ne sont pas sans rappeler les vantaux vitrés, parfois consolidés en partie basse par une structure composée d'une traverse et des montants intermédiaires dans laquelle s'emboîtent des petits panneaux. Ici, il s'agit d'un panneau unique, arasé à l'extérieur, qui renforce encore l'équerrage des bâtis et résiste bien aux infiltrations d'eau.

Avec celle de Bléruais (fig. 5), on aborde les croisées dépourvues de vitrerie. Pour autant, sa fabrication ne change guère puisque, comme on l'a vu plus haut, une simple feuillure sur le bâti dormant permettrait d'y installer une vitrerie. Les volets sont donc fabriqués de la même façon. Leur épaisseur est importante et leur équarrissage grossier. A l'intérieur, les parements n'ont pas été dressés, mais au mieux blanchis (simple élimination des traces de sciage).

La modestie de la croisée du manoir de Noyal-sous-Bazouges (fig. 6) occasionne inévitablement des volets en proportion. Leurs éléments sont plus réguliers que sur la précédente, mais les panneaux y demeurent réduits pour conserver des bâtis solides. Dans le même esprit, on notera que les moulures arrêtées sont privilégiées sur la plupart de ces croisées pour ne pas entailler et affaiblir les assemblages.

La petite croisée sans vitrerie d'Iffendic (fig. 7) est plus précise et mieux dressée. On remarquera toutefois, là encore, la proportion des battants sur lesquels sont ferrés les fiches et la hauteur des traverses qui permettent de constituer des bâtis très résistants.

Fig. 18. Maison, sise 3 rue Glatinière à Josselin

⁹ Ainsi, deux volets qui se font face ont-ils respectivement les dimensions suivantes : cotes extérieures (382 x 562 mm contre 400 x 582 mm) ; largeur des montants (119 et 138 mm contre 135 et 117 mm) ; largeur des traverses (139 et 147 mm contre 170 et 170 mm) ; dimensions des panneaux (125 x 282 mm contre 148 x 242 mm). On notera que les panneaux peuvent être moins larges que les montants.



Fig. 19. Volet du manoir de la Croix-Courte à Miniac-sous-Bécherel (élévation intérieure)

semble raisonnable de penser que les deux premières caractéristiques, la division en trois compartiments et les vitreries dormantes, ont été prépondérantes. En revanche, les volets et leur bâti surdimensionné ne sont pas aussi systématiques. Le manoir de la Vallerie (fig. 10) et la maison de Josselin (fig. 18) montrent ainsi des volets de facture classique. Nos études et nos recherches nous ont amené à en observer d'autres¹⁰.

Deux autres caractéristiques

Pour montrer toute l'originalité de ces croisées bretonnes, il est intéressant de souligner une autre caractéristique, bien que moins visible, concernant le ferrage des volets. En effet, leur rotation est assurée par des fiches à trois nœuds à broche rivée dont le type est, là encore, quasi exclusif à la Bretagne¹¹. Elles sont composées d'une aile à nœud unique maintenue dans une mortaise pratiquée dans le battant du volet et de deux lacets traversant le montant du bâti dormant (fig. 20). On observe toutefois une variante de ce dispositif où une aile à deux nœuds enserre un lacet unique. Ce type de fiche ne se met guère en place, pour résoudre le recouvrement des bâtis, avant le deuxième quart du XVI^e siècle, donc après le règne des pentures à charnière¹². Il est abandonné progressivement dans la première moitié du XVII^e siècle au profit des fiches à gond qui permettent le démontage des volets. Son originalité provient de son montage sur des lacets traversants. En effet, les provinces voisines utilisent durant la même période des fiches assez comparables mais dont les trois ou cinq nœuds sont montés exclusivement sur des ailes qui sont fichées dans des mortaises de la même épaisseur¹³.

Enfin la Bretagne utilise parfois un procédé original pour fixer les croisées de bois. Traditionnellement, dans les régions voisines, elles sont maintenues dans les fenêtres en pierre par l'intermédiaire de pattes métalliques scellées ou pointées dans les ébrasements. Si la Bretagne emploie largement ce système, on y observe également un autre parti répandu sur tout son territoire : les battants du bâti dormant ne sont pas interrompus au droit des traverses hautes et basses, mais dépassent d'une dizaine de centimètres. Les extrémités hautes sont alors introduites et scellées dans des cavités ménagées dans l'arrière linteau ou l'arrière-voussure, alors que les pieds du bâti dormant reposent dans la feuillure de l'appui en pierre. Pour les maintenir, une barre est appliquée horizontalement sur la traverse basse du bâti dormant et scellée, là encore, dans des entailles pratiquées dans les ébrasements¹⁴.



Fig. 20. Fiche à broche rivée à deux lacets

10 Région de Lannion (étude n°22001), manoir de Bel-Air à Brélès (étude n°29002), manoir de la Rivaudière à Chevaigné (étude n°35003), maison du Faou (étude n°29001), logis de l'Epine à Romillé et de la Pilonnière à Rennes.

11 Bien évidemment, l'exclusivité concerne uniquement le Grand Ouest, aire de notre prospection. Néanmoins, le Centre de recherches sur les monuments historiques a étudié un petit châssis dans une maison de Crissay-sur-Manse (Indre-et-Loire) sur lequel les pentures s'articulent sur un lacet, à l'instar de celles que nous avons relevées au manoir de Bignan à Tréhardet (étude n°56003) et dans deux édifices de Mirebeau (études n°86002 et 86003). Nous avons également retrouvé un exemple de fiche à lacet unique au manoir de la Petite Viandrie à Préaux-du-Perche (Orne), datable du milieu du XVI^e siècle. Nous avons observé quelques exemples de cette période, en dehors de la Bretagne, où le ferrage classique (deux ailes fichées à l'équerre) du recouvrement ne semble pas encore acquis. Tous ces exemples sont antérieurs au milieu du XVI^e siècle.

12 Les pentures articulées qui permettent de ferrer à la fois le vantail vitré et son volet sont parfaitement adaptées à des ouvrages affleurés au même nu intérieur. Elles le sont moins dès lors que les bâtis sont ferrés avec un recouvrement, technique qui se développe durant le second quart du XVI^e siècle, d'où leur abandon au profit des fiches montées sur lacets ou sur ailes. Dans ce cas, les ailes, voire les lacets, sont fichés dans l'épaisseur des battants.

13 Voir parmi d'autres, l'hôtel de Lantivy à Château-Gontier (étude n°53003), le manoir de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois (étude n°72002) ou le château de Grisy à Vendevre (étude n°14025).

14 Nous avons observé des traces de ce procédé dans les manoirs de Mézarnou à Plounéventer, la Rivaudière à Chevaigné, Kermathaman à Pédernec, Kerduel à Lignol et Bel-Air à Brélès.

Vers des études régionales

Les croisées du Maine et de l'Anjou voisins sont bien connues grâce aux relevés faits par le Centre de recherches sur les monuments historiques. Elles sont exécutées avec soin, de proportions harmonieuses et totalement vitrées. L'emploi de simples volets pour fermer les compartiments y est rare et, dans ce cas, toujours limité à la partie basse. Nous en connaissons seulement trois exemples : deux du début du XVI^e siècle au manoir du Plessis-Rougebec à Montigné-les-Rairies¹⁵ et au logis de Fontaine-Bresson à Vernantes (étude n°49003) ; un de la seconde moitié du XVII^e siècle au logis de la Joubardière à Saint-Martin-du-Limet (étude n°53002). Bien évidemment, on peut penser que cette conception était plus répandue, mais que l'inadaptation de ces croisées à nos modes de vie en a condamné plus d'une. Pour autant, elle ne peut être comparée avec l'emploi qu'en a fait la Bretagne qui l'a développée à grande échelle. On remarquera immédiatement la simplicité de fabrication de ces croisées à trois compartiments avec une vitrerie dormante et souvent de forts volets de bois. Un simple cadre sur lequel sont ferrés quatre volets suffit à produire un châssis de fenêtre¹⁶. Vu leur exécution parfois sommaire, on peut penser que certains d'entre eux étaient réalisés par une main d'œuvre locale, peu expérimentée ou polyvalente.



Fig. 21a. Maison Morice à Josselin
(élévation intérieure)

les mêmes dispositions cinquante ans plus tard. On les observe également sur une maison sensiblement de la même époque au Faou (étude n°29001). On peut donc penser, au travers de ces trop rares exemples, que les croisées du XVI^e siècle avaient dans la majorité des cas des vitreries limitées aux compartiments du haut, voire en étaient démunies, ceux du bas étant fermés par de simples volets. Malgré la rareté des exemples, on peut également penser qu'à partir du XVII^e siècle, les villes importantes s'ouvrent plus largement à l'emploi du verre¹⁹. En milieu rural et dans les demeures les plus modestes, le type de croisée que nous avons étudié a probablement persisté sous une forme proche (abandon des panneaux de vitres au profit de réseaux de petits-bois) ou sans vitrerie durant le XVIII^e siècle. De nouveaux vestiges permettront peut-être de mieux connaître leur évolution.

La Bretagne a développé durant deux siècles un type particulier de croisée qui demeure encore profondément dans l'ombre des modèles plus prestigieux du Val-de-Loire. Cet article permettra peut-être de montrer l'intérêt d'études régionales pendant qu'il en est encore temps. Ces études doivent bien évidemment être exemptes d'a priori sur la fabrication des ouvrages qui, nous l'avons vu ici, privilégie la robustesse et la fonctionnalité au détriment de l'harmonie des proportions. Les simples volets de bois n'ont jusqu'ici guère retenu l'attention des chercheurs. Pourtant, ils constituaient probablement un mode de clôture très usuel dans bien des régions jusqu'à une époque récente.

Quoi qu'il en soit, ce type de croisée, que l'on retrouve encore aujourd'hui sur la moitié orientale de la Bretagne¹⁷ et dont le principe peut être attesté sur des édifices importants, a probablement cédé le pas à des croisées plus conventionnelles, c'est-à-dire constituées de vantaux mobiles vitrés sur l'ensemble de leurs compartiments, dans les villes de quelque importance à partir du XVII^e siècle. Le milieu urbain n'est pas propice à la conservation des croisées de bois les plus anciennes. Quelques vestiges partiels nous permettent toutefois de nous en faire une idée. Une maison à pan de bois, sise au 9 Grand Rue à Morlaix et datable de la première moitié du XVI^e siècle, conserve encore une claire-voie dont les volets intérieurs coulissaient derrière les allèges pour éclairer la pièce. Aux dires de l'entreprise qui a restauré ces éléments, aucune trace ne permettait d'identifier la présence ancienne de vitrerie¹⁸. De la même époque, les croisées en pierre de deux maisons de la place au Beurre à Quimper montrent les stigmates laissés par l'emplacement de vergettes qui maintenaient des vitreries dormantes dans les compartiments du haut. Edifiée vers le milieu du XVI^e siècle, la maison Morice à Josselin (fig. 21a et 21b) nous offre un exceptionnel témoin retrouvé lors de sa restauration. La croisée était dissimulée entre une construction venue s'adosser à son pignon et une contre-cloison. Elle conserve donc de nombreuses indications sur ses dispositions d'origine et notamment les tasseaux qui enserraient les vitreries de ses deux compartiments du haut. Au début du XVII^e siècle, la maison à pans de bois du 3 rue Glatinière de la même ville (fig. 18) conserve une demi-croisée dont le compartiment du haut atteste

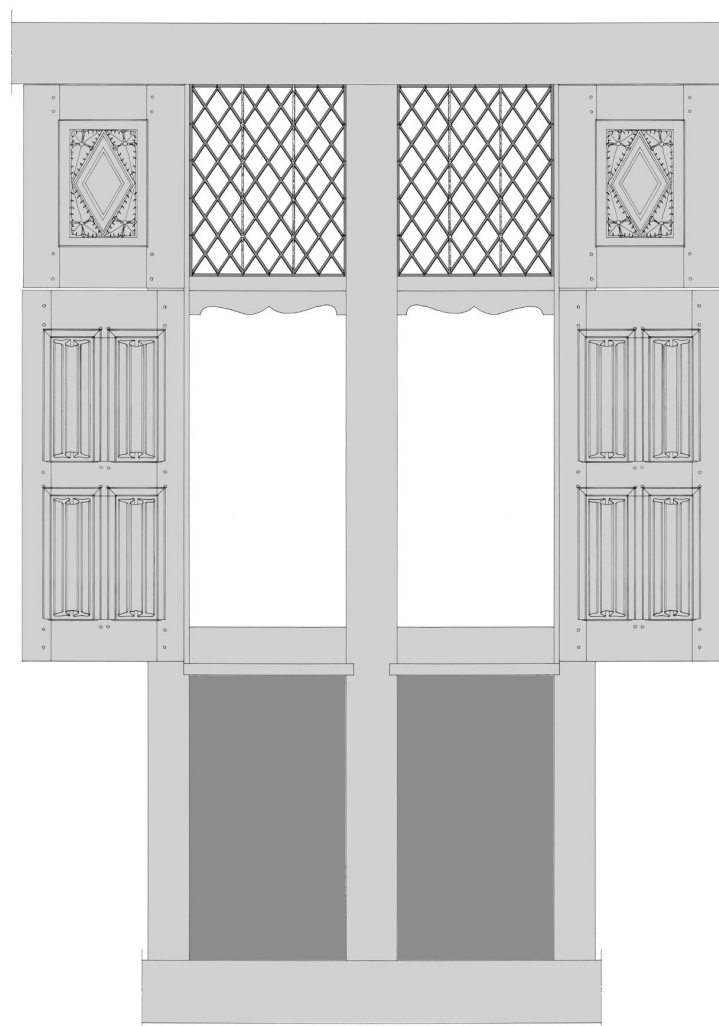


Fig. 22b. Maison Morice à Josselin
(élévation intérieure restituée)

15 Relevé du Centre de recherches sur les monuments historiques.

16 Cette fabrication simple s'étend également aux croisées à remplage de pierre dont l'usage disparaît dans la première moitié du XVII^e siècle. Nous n'avons pas ici évoqué ce type moins original qui fait perdurer la division stricte en compartiments pairs, mais on peut en voir deux exemples du XVI^e siècle dans des manoirs de la région de Lannion (étude n°22001) et de Bel-Air à Brélès (étude n°29002).

17 On peut ajouter à notre tour de la Bretagne quatre autres exemples du XVII^e siècle qui n'ont pas été étudiés, mais dont on peut avoir un aperçu sur le site internet de l'Inventaire régional : logis de l'Epine à Romillé (croisée de 1644 éliminée lors de la restauration), manoir de la Boulaye aux Ifs, logis des Rues Berhault à Plélan-le-Grand et de la Pilonnière à Rennes.

18 La croisée de la maison Morice retrouvée depuis a toutefois montré que le système de fixation par tasseaux pouvait fort bien ne laisser que des traces ténues (étude n°56009).

19 La ville de Rennes conserve ainsi plusieurs témoins de croisées entièrement vitrées dans le style de celles des provinces voisines : Hôtel du Molant, 34 place des Lices ; Hôtel, 17 rue Saint-Louis ; Ancien Hôtel Champion de Cicé, 13 rue des Dames.